

Direction des coopérations territoriales
et de la performance
Direction adjointe de l'hospitalisation et de l'autonomie
Pôle autorisations et appels à projets

Direction Générale
des Interventions Sanitaires et Sociales
Direction de l'autonomie

**Avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projets
médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé
Bretagne et du Département des Côtes d'Armor
relatif à l'appel à projet n°2017-22-01 pour la création de 10 places
de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
avec Troubles Envahissants du Développement (TED)
et organisation d'une offre d'appui**

La Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne et du Département des Côtes d'Armor, réunie le 21 juin 2018, a établi le classement des dossiers concernant l'appel à projet n°2017-22-01 (Avis paru au recueil des actes administratifs de la région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor le 9 novembre 2017).

1 dossier, au total, a été reçu par l'ARS et le conseil départemental.

La Commission d'Information et de Sélection a établi le classement suivant :

1^{er} GCSMS BRETAGNE SOLIDARITE

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise conjointement par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne et le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 05 JUIL. 2018

Po/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Bretagne
Le Directeur général adjoint

Le Président du Conseil départemental
des Côtes d'Armor

signé

Stéphane MULLIEZ

signé

Alain CADEC